

EDITORIAL S'ADAPTER, SANS (TROP) SUBIR

SOMMAIRE

Editorial	01
Travaux	02 - 03
PLU	04 - 05
Enfance - Jeunesse	06
Lien social	07
Vie pratique	08

On connaît les difficultés des petites communes à s'adapter aux modifications continues de lois qui imposent de nouveaux transferts de compétences. On sait moins que ces changements, annoncés sans données précises de leurs modalités d'application, provoquent des incertitudes qui peuvent interférer sur certaines opérations, voire sur la planification de projets d'une équipe municipale.

C'est ainsi que le programme d'action de l'assainissement qui courait régulièrement depuis une quinzaine d'années est, à une exception près, interrompu, en grande partie du fait de la prise prochaine de la compétence «eau-assainissement» par la communauté de communes. Il ne serait pas juste de faire payer deux fois nos concitoyens.

Dans le même ordre d'idée, la menace imminente d'un transfert de la compétence urbanisme vers l'intercommunalité n'est pas de nature à enthousiasmer ceux qui travaillent sur le sujet. Ce qui n'empêche pas le PLU d'avancer comme chacun pourra le constater en page 4 et 5 du bulletin.



Bulletin Municipal

Dir. de la publication

Philippe Baudain

Comité de rédaction

Nadine Clouzeau,
Claude Danieli,
Patrick Lemièrre,
Jean Aussedat.

Impression

Imprimerie IGS à Froges.

Heureusement, la plupart des projets suivent leur chemin. Ils le font selon des rythmes variés. Certains, rapidement comme les travaux d'aménagement de la commune (enfouissement de réseaux, voiries...).

D'autres, après un temps de réflexion afin de proposer des choix concertés tant au niveau des élus que de la population. C'est ainsi que les associations pourront bientôt donner leurs avis sur le projet d'organisation du bâtiment central de l'ancien VVF, que les habitants du Montalieu ou du Bas-Rochassin pourront débattre des propositions faites pour aménager leurs quartiers.

Et puis, après une longue réflexion, le cahier des charges du projet « cœur de village » est en bonne voie. Cette opération qui prévoit, après transfert de la bibliothèque, d'importants travaux d'accessibilité mairie aux personnes handicapées et la création d'un nouveau pôle enfance-jeunesse, va donc, maintenant, faire l'objet d'études plus poussées.

Les projets ne manquent donc pas pour les années à venir et vous serez régulièrement informés de leur progression ou des difficultés qu'ils rencontrent.

En attendant, je vous souhaite, avec toute l'équipe municipale de très Bonnes Fêtes de fin d'année.

Philippe Baudain

02) TRAVAUX



1 • LA RUE LARIGUET

Cette nouvelle voirie est la dernière étape d'un programme global d'aménagement du quartier qui était terminé depuis quelque temps (enfouissement des réseaux EDT-Télécoms réseaux humides eau-assainissement). La réalisation des enrobés avait été décalée, en partie pour permettre le branchement gaz de particuliers.



2 • LE CHEMIN DU BUCHET



Un effondrement partiel du bord du chemin qui mène sur le Besset avait provoqué un rétrécissement encore accentué par la présence, en face, d'un imposant talus portant des arbres dont les troncs gênaient le passage des tracteurs ou engins agricoles. L'étroitesse du chemin rendait le passage dangereux avec un risque de voir un véhicule se renverser et dévaler la pente. Un important travail de talutage a donc été réalisé et a permis d'élargir la voirie de manière très significative.

3 • LE CHEMIN DU RIA

La route qui longe la colline du Besset et relie la partie basse du chemin du château à La Flachère, au niveau du Ranch, était en très mauvais état. La commune de La Flachère avait refait les enrobés de la partie qui la jouxte. Il était naturel que nous fassions le reste de ce chemin qui est maintenant parfaitement carrossable.



4 • LA PLACE PLANCHON ET LES CHEMINS PIÉTONNIERS



Il y a longtemps que l'aménagement de la place Planchon était programmé. Mais il fallait attendre que soit terminé le programme immobilier des Nivéoles et du Lys Martagon. Aujourd'hui, sa rénovation est faite et redonne à cette plate-forme très utile pour le stationnement un aspect plus agréable agrémenté par le point de vue panoramique sur la chaîne de Belledonne.

Au passage, un aménagement demandé par les jeunes pour l'entraînement sur le mur de tennis a été réalisé en enrobé.

Enfin, la place Planchon était traversée par un chemin piétonnier reliant l'école à la base de tourisme. Ce trottoir, réalisé initialement en gravier stabilisé (balthazar) s'était dégradé. Sa surface était deve-

nue irrégulière, creusée et siège de nombreuses flaques d'eau à la moindre pluie. Les raccordements des différentes sections présentaient des décalages provoquant une difficulté de franchissement pour les poussettes ou fauteuils.

Il a donc été décidé de faire un revêtement de surface en béton désactivé, identique à celui de la Grand Rue. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique des déplacements doux sécurisés du village. Il sera bientôt complété par un nouveau programme de rénovation des trottoirs reliant l'école au centre-bourg, jusqu'au carrefour du Champcornu.



LES CHANTIERS 2017

L'année 2017 devrait voir la réalisation des travaux suivants :

- Un programme d'enfouissement de réseaux EDF-Télécoms rue du Verger. Ce chantier, commencé en 2016, n'attend plus que le câblage des entreprises et la réfection de la voirie.
- Une rénovation de la rue des Rotys.
- Un programme réseaux humides (assainissement, eau potable et sécurité incendie) sur la partie basse de la Fuma.
- Un programme d'enfouissement de réseaux EDF-Télécoms soit sur le secteur des Monts, soit sur le secteur du Monde Vieux.
- Enfin, la continuation du programme de rénovation des trottoirs déjà citée plus haut.

04) PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le numéro 46 du bulletin municipal a exposé les principes méthodologiques du PLU ainsi que ses tenants et aboutissants. Le 29 avril 2016, une réunion publique a permis de présenter à l'ensemble des habitants la démarche d'élaboration avec ses étapes, ses contraintes, ses modalités de concertation, son état d'avancement et le calendrier prévisionnel. Le travail effectué depuis cette date a permis de tracer les grandes lignes de la 1^{ère} étape : le diagnostic territorial.

La finalité du PLU est la planification de l'aménagement et du développement durable de notre territoire. Son contenu repose sur une série de documents et pièces qui forment un ensemble cohérent dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la pièce maîtresse, la clé de voute.

Le « **Rapport de présentation** » explique les choix retenus pour établir les dispositions du PLU (PADD, Orientations d'Aménagement et Programmation, règlement) en s'appuyant sur un **diagnostic territorial et environnemental** établi au regard de prévisions économiques et démographiques et de besoins clairement répertoriés. Il doit permettre de comprendre le contexte, le projet d'aménagement retenu et les règles fixées. Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il justifie les objectifs du P.A.D.D. au regard des objectifs de consommation

de l'espace fixés, le cas échéant, par le S.C.O.T. et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Le « **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** » définit le projet politique adapté répondant aux besoins et enjeux du territoire communal et aux outils mobilisables par la collectivité : orientations des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation des continuités écologiques. Il fixe des objectifs de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. L'ensemble du PLU doit être cohérent avec le PADD.

Les « **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** » traduisent le P.A.D.D. par des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et déplacements. Les OAP exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. Elles sont opposables en termes de compatibilité.

Le « **Règlement** » traduit le P.A.D.D. en fixant les règles générales et servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs fondamentaux. Il comporte une partie graphique et une partie écrite. Il est opposable en termes de conformité.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Entre novembre 2015 et septembre 2016, la commission d'urbanisme a travaillé à l'élaboration du diagnostic territorial. Ce document, qui constitue le résultat de la première phase de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, représente un état des lieux du territoire dans ses thématiques abordées et a pour vocation de servir de base à la définition du projet de développement communal.

Il reprend les thématiques suivantes :

- Les caractéristiques socio-économiques : socio-démographie, logement, économie, services et équipements, transports et déplacements.
- L'État Initial de l'Environnement qui inclut le diagnostic du paysage et patrimoine bâti.

- L'analyse de la capacité de densification et de mutation du tissu bâti existant, qui reprend le bilan du POS et son potentiel constructible résiduel.

Outre les méthodes d'analyse classiques utilisées dans ce type d'études, les élus ont souhaité solliciter les acteurs du territoire afin d'avoir une vision complète du fonctionnement de la commune :

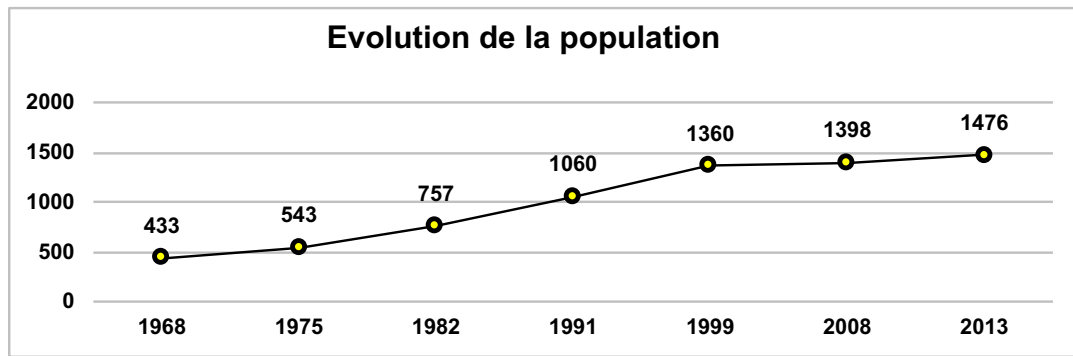
- les agriculteurs par une réunion d'échange et un questionnaire, permettant un état des lieux exhaustif de l'occupation agricole de la commune et des problématiques que la profession rencontre,
- les habitants par le biais d'un questionnaire dont la synthèse sera consultable sur le site internet de la mairie.

LES TENDANCES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Elles n'étonneront personne et se traduisent principalement par une croissance démographique contrôlée liée à une maîtrise de l'urbanisation voulue par les élus pour que la commune conserve son côté village et sa qualité paysagère. Ainsi, entre 1999 et 2013, l'INSEE recense une simple augmentation de 116 habitants. L'évolution des ménages (547 en 2013) a suivi celle de la population, ce qui traduit une bonne dynamique et la présence de familles

sur la commune malgré une tendance au vieillissement qui est la règle de la plupart des communes du Grésivaudan.

Les élus, confortés par les résultats des questionnaires aux habitants, souhaitent maintenir ce rythme démographique pondéré. D'ailleurs, Saint-Vincent-de-Mercuze est identifié comme pôle local au sein de la Région Urbaine, ce qui correspond aux communes modérément peuplées.



L'OFFRE URBANISTIQUE

Le logement de Saint Vincent présente 3 caractéristiques.

- Il se compose quasi-exclusivement de maisons individuelles et les bâtiments collectifs à étages sont rares.
- Le rythme de constructions neuves est maîtrisé (31 de 2005 à 2015, soit en moyenne 3 logements par an).
- Enfin, une part belle est faite à la rénovation-réhabilitation du bâti existant (41 entre 2005 et 2015). Ce dernier point est important car il a permis une urbanisation sans consommation exagérée d'espace.

Point particulier : le programme immobilier des Nivéoles et du Lys Martagon (41 logements) va entraîner un pic de croissance de l'habitat (et du nombre d'habitants). Mais, l'opération consistant en une réhabilitation-reconstruction de l'existant, cette augmentation n'a aucune incidence en termes de consommation d'espace. Au total, l'étude diagnostique montre qu'au cours de ces 10 dernières années, **73% des logements ont été créés sans aucune consommation d'espaces naturels ou agricoles.**

Si nous voulons maintenir un rythme de développement modéré souhaité, à savoir 4 à 8 logements par an (pour 10 à 20 habitants), soit 48 à 96 sur les 12 prochaines années, il faut prendre en compte quelques données préétablies.

- D'abord, le potentiel de rénovation du bâti existant résiduel représente un nombre de **27 à 57** logements, sans compter l'optimisation toujours possible des surfaces de plancher.
- Ensuite le potentiel qu'offrent les surfaces résiduelles situées en zonage UB du POS : il est d'environ 5 hectares représentant un potentiel de **73** logements.
- Enfin, reste le potentiel qu'offriront les 11 hectares des zones actuellement classées NA représentant un potentiel d'environ **150** logements.

L'ensemble représente un potentiel théorique de 250 à 280 logements alors qu'une croissance raisonnable à l'échelle de notre village est envisagée (au maximum) à 96.

NB : le SCOT limite à 126 le nombre de logements répartis sur les zones UB résiduelles et les zones NA, sans tenir compte des rénovations du bâti existant. Or, le potentiel théorique de ces 2 zones est déjà de 223 !

Dernier point, et non des moindres : la loi ALUR supprime le coefficient d'occupation des sols (COS) et la surface minimum de 1000m², dans un objectif d'économie du foncier.

A la lumière de ces explications, chacun comprendra la difficulté des choix qui devront être faits. Et personne ne devra s'étonner de voir réduites des surfaces autrefois candidates à l'urbanisation.

LES AUTRES CRITÈRES DE DÉCISIONS

Les décisions du PLU reposent sur une série de critères nombreux et variés : certains sont de véritables choix, d'autres s'imposent à la collectivité.

- Protection des **espaces agricoles** et, en particulier, des parcelles stratégiques (périmètres d'inconstructibilité autour des bâtiments d'élevage).
- Respect des **limites intangibles à l'urbanisation (SCOT)**.
- Prise en compte de la capacité de **ressource en eau**.
- Gestion des **eaux usées et pluviales** dont l'approche se fait en parallèle du PLU à travers un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.
- Respect de la **biodiversité et des milieux naturels** (ZNIEFF, zones humides, corridors écologiques, trame verte / bleue, réserves fau-

nistiques, boisements classés, zones agricoles interstitielles, coupures vertes...).

- Prise en compte **des risques naturels** (Plan de Prévention des Risques Naturels, Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Isère), glissements de terrain, crues torrentielles...
- Maintien du **cadre de vie** et de la **qualité du paysage** avec protection des vues et des panoramas.
- Respect du **patrimoine remarquable** et protection des « **vieux-bourgs** » ou **hameaux...**

Tous ces éléments devront être pris en considération au cours de l'élaboration du PLU et feront l'objet d'un développement dans un prochain bulletin municipal.

06) ENFANCE JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE

La municipalité a jugé important que nos agents communaux en charge d'enfants au centre de loisirs ou à l'école soient formés aux gestes de premiers secours. C'est pourquoi, le samedi 19 novembre, toute notre équipe d'animation accueil de loisirs et périscolaire a effectué une formation organisée par la fédération de protection civile à l'issue de laquelle nos agents ont obtenu un certificat de compétences de citoyen sécurité civile (PSC1)

La formation se déroulait dans les locaux d'un collège de Saint Martin d'Hères, sous la direction de 2 formateurs : une formatrice de la protection civile et un militaire.



Au programme de cette journée, l'équipe a appris différentes méthodes de secourisme : massage cardiaque avec et sans défibrillateur, point de compression, bandage des plaies profondes ou superficielles, brûlures, comportement face au danger, différents traumatismes, étouffement... avec mise en pratique. Ce fut l'occasion pour toute l'équipe de passer une journée agréable et formatrice. Je profite de cet article pour vous présenter nos nouvelles venues dans l'équipe.

Julie Le Goulm, ATSEM des moyenne et grande sections avec Karine Pustel.

Melissa Meyrieux, animatrice à l'accueil de loisirs, cantine et TAP (Temps d'activités périscolaires). Marina Collini, animatrice à la cantine et au TAP.

Bienvenue à cette nouvelle équipe féminine et dynamique qui renforce l'équipe en place : Séverine Charroin, ATSEM des petite et moyenne sections avec Carine Martin, Noëlle Bittante, responsable de la cantine et animatrice périscolaire, Maryline Caminiti, ATSEM le mercredi matin et animatrice à l'accueil de loisirs et périscolaires et qui anime également des TAP. Sans oublier, Tom RIEFFERS, directeur en charge de la programmation des TAP et de l'organisation du périscolaire. Bienvenue à Tom de retour après un an de voyage. Toute cette équipe est sous l'autorité de Myriam DJEBBAS, directrice de l'ensemble de l'enfance jeunesse et du périscolaire.

RYTHMES SCOLAIRES (TAP)

Les rythmes scolaires obligent à une remise en cause permanente pour trouver de nouvelles activités. Quelques exemples des nouveautés proposées lors des TAP pour ce début d'année : cirque, chorale, sports d'adresse, lutte, hockey, badminton, land art, Zen English (yoga en anglais)...

Sans compter les activités déjà en place et qui ont toujours autant de succès : escalade, arts créatifs et activités manuelles, sports collectifs, judo, cuisine, jeux de société...

Merci à notre équipe dynamique, inventive et impliquée pour l'ensemble des énergies positives qu'elles apportent à nos enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.



Catherine Pillard.

BIBLIOTHÈQUE

Les grands de la halte-garderie à la bibliothèque



Le samedi 3 décembre, Christiane et Jean-Paul Passot, bibliothécaires bénévoles, accueillent les enfants de la Halte-Garderie et leurs parents à la bibliothèque au côté de Magali, Catherine et Isabelle de la Halte-Garderie. Après un temps de découverte libre avec les parents, tous se sont regroupés pour écouter une histoire d'animaux, lue en kamishibai. L'animation s'est poursuivie par quelques histoires et comptines reprises en chœur. Un franc succès pour cette matinée qui a réjoui une vingtaine de petits et grands lecteurs.

La bibliothèque de Saint-Vincent-de-Mercuze fait partie du réseau des bibliothèques du Grésivaudan.

Elle sera équipée avec le logiciel commun du réseau dès février 2017. Pour permettre cette mise en réseau informatique, la bibliothèque sera fermée du 22 janvier au 2 février 2017.

Sophie Bastin et Claude Danieli.

RAM ET HALTE-GARDERIE



Depuis le mois de septembre, 6 assistantes maternelles et 3 professionnelles de la Halte-Garderie se sont mobilisées pour créer et réaliser le spectacle de Noël. Cette représentation nécessite un travail de préparation important, les soirs, après la journée de travail,

porteur de bonne humeur et renforçant la création de et du groupe. Ce spectacle «En attendant Noël» a été joué à 2 reprises :

Le jeudi 8 décembre, devant un public Rutisson : enfants des écoles (maternelle et CP-CE1), jeunes enfants fréquentant la Halte-Garderie ou gardés par une assistante maternelle.

Le vendredi 9 décembre à l'intention des assistantes maternelles des communes voisines (Le Touvet, La Terrasse, Goncelin, Pontcharra, Barraux, Chapareillan et même Saint Martin d'Uriage) et les enfants qu'elles accueillent.

Les 2 représentations ont fait salle comble. C'est une grande satisfaction pour l'ensemble des organisatrices.

Magali Font et Jean-Paul Brellier.

REPAS DES ANCIENS



Ce dimanche 11 décembre l'Auberge de Saint Vincent de Mercuze a accueilli le repas des Anciens. Cette année, le nombre des participants était en augmentation significative puisqu'ils étaient 62 à venir festoyer alors qu'ils étaient 53 l'année dernière. Ce fut un moment très agréable et surtout très festif car, outre la qualité de la nourriture préparée par nos hôtes familiaux, les convives ont pu bénéficier d'une animation musicale de très grande qualité par le groupe de chanteurs « Vinylement vôtre » qui a su les enthousiasmer toute l'après-midi.

Nadine Clouzeau.

ECOPLA



Les deux derniers bulletins municipaux (n°46 et 47) se sont largement faits l'écho de la mise en liquidation d'Ecopla et du combat que mènent ses anciens salariés pour qu'ils puissent la reprendre en SCOP.

Par jugement du 16 juin 2016, le Tribunal de commerce a accordé à la société italienne Cuki le rachat d'une partie des actifs de l'entreprise, notamment les presses et les moules. Le Procureur de la République n'ayant pas fait appel de cette décision, les salariés ont décidé de se battre, soutenus par l'ensemble de tous les élus locaux. Ils ont ainsi décidé de faire un double appel : un appel contre la décision du 16 juin et un appel en tierce opposition sur l'ordonnance du juge-commissaire qui avait retenu l'offre de rachat.

Devant l'absence de réaction du Ministère, ils sont montés à Paris et se sont rendus à Bercy, ont fait le tour d'un certain nombre de permanences et se sont même rendus à la fête de l'humanité pour mieux attirer l'attention de politiques. Ce qui eut pour effet d'entraîner fin septembre la « descente » d'une série de sommités au chevet de l'entreprise. Yannick Neuder le 26 septembre, Benoît Hamon le 29, Emmanuel Macron le 30, Cécile Duflot le 3 octobre... Jamais Saint Vincent de Mercuze n'avait connu tel défilé de personnalités. Les salariés se sont même invités auprès de Michel Sapin à Strasbourg.

Malheureusement, ce battage médiatique n'a rien fait.



Le 20 octobre, l'appel contre la décision du 16 juin a été jugé non recevable et rejeté en droit. L'affaire n'a pas été jugée sur le fond alors que, de l'avis même de la Présidente du Tribunal, elle aurait pu l'être avec une chance de succès si les autorités averties de la situation étaient intervenues à temps.

Le 16 novembre, l'appel en tierce opposition était, lui aussi, rejeté, le tribunal considérant que les règles de la procédure collective avaient bien été appliquées.

Aujourd'hui les salariés n'ont pas abandonné et sont, plus que jamais, déterminés à reprendre leur entreprise en Scop. Ils envisagent de se pourvoir en cassation ou d'autres actions dont nous vous tiendrons informés en temps utiles.

Philippe Baudain.

08) VIE PRATIQUE

ETAT CIVIL de Juin 2016 au 9 décembre 2016

NAISSANCES

GARBAN Baptiste, né le 24 juillet 2016

FAURE Gabriel, né le 27 juillet 2016

BARD Lucas, né le 15 septembre 2016

BOUQUET Elliott, né le 23 septembre 2016

MULLER Nathan, né le 20 octobre 2016

BOCHU Jade, née le 20 octobre 2016

MARIAGES

GHILARDI Franck et RIPOCHE Nadine,
le 23 juillet 2016

GACHET Christophe et THIERRY Sandrine,
le 23 août 2016

PLANTE Jordan et FAYOLLE Mathilde,
le 10 septembre 2016

JOUSSERAND Bernard et GATTO Delphine,
le 24 septembre 2016

DÉCÈS

SIONNET Irène, épouse CHABOUD, le 22 juillet 2016

TOMASONI Angéline, le 15 août 2016

SAURAT Yves, le 8 septembre 2016

A VOS AGENDAS

Mardi 20 décembre : Repair Café (18-20h)

Mardi 10 janvier : Café des aidants aux «Cascades»

Samedi 21 janvier : Fête de la Saint Vincent

Dimanche 29 janvier : Vœux de l'équipe municipale



BIENVENUE À CAROLE

Depuis cette rentrée scolaire l'école maternelle et l'école élémentaire ont fusionné pour ne faire qu'une seule école primaire. Notre nouvelle directrice Carole Godet a pris en charge la direction du groupe scolaire Doudart succédant ainsi à Elisabeth Rey.

Carole a travaillé dans plusieurs écoles du nord Isère et de Grenoble avant de rejoindre Saint Vincent de Mercuze. Nous sommes très heureux de l'accueillir et nous lui souhaitons la bienvenue !

VTT'LETHON 2016



Comme chaque année depuis 2002, GrésiFreeRide a organisé ce samedi 3 décembre une rando VTT ouverte aux coureurs à pieds sur les coteaux de Saint Vincent de Mercuze et du Touvet afin de réunir, aux côtés de l'AFM, des fonds pour la recherche sur les maladies génétiques. Ils étaient 309 participants.

Trois parcours balisés étaient organisés (10, 20 et 25 km) à VTT ou en course à pieds de, respectivement, 250, 500 et 1000 m de dénivelés et 2 ravitaillements proposés avec le traditionnel jus de pomme chaud offert par le producteur de La Terrasse.

Encore un beau succès qui a permis de remettre plus de 3300€ à l'AFM.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Ce samedi 26 novembre à 11 heures les élus accueillaient les nouveaux arrivants. Un rendez-vous de bienvenue annuel toujours aussi convivial. Un moment d'échange cordial qui a permis de se présenter les uns aux autres et de mieux se connaître. Le tout autour d'un «pot» amical agrémenté de produits locaux que les nouveaux habitants semblent avoir appréciés.

